

Pass culturel

Créé en 2003, le dispositif du Pass culturel permet aux familles qui perçoivent l'Allocation de Rentrée Scolaire d'accéder, à des tarifs préférentiels, à un grand nombre de manifestations et d'activités culturelles proposées dans le département.

Les avantages offerts aux détenteurs du Pass culturel

Le Département a signé des conventions avec une trentaine de structures culturelles gersoises qui se sont engagées à pratiquer des tarifs préférentiels pour les bénéficiaires du dispositif. Ces réductions concernent un grand nombre de manifestations et activités culturelles (festivals, concerts, expositions, divers spectacles...).

Le Pass culturel offre également un accès gratuit à plusieurs musées et à l'abbaye de Flaran, ainsi que des entrées à tarif réduit dans les salles de cinéma du département.

Comment obtenir le Pass culturel

Pour bénéficier du Pass culturel vous devez adresser au Conseil Départemental du Gers une copie de votre notification d'attribution de l'Allocation de Rentrée Scolaire ainsi qu'une photo d'identité de chacun des membres de votre famille au dos de laquelle devra figurer le nom, le prénom et la date de naissance.

Vous pouvez adresser ces éléments par voie postale à : Conseil Départemental du Gers, service Coordination de l'Action Culturelle et Tourisme, 81 route de Pessan, BP 20569, 32022 AUCH cedex 9, ou par mail à culture@gers.fr

Une **carte individuelle et nominative** sera adressée à chacun des membres de votre famille par retour de courrier.

Contact



Service Culture

81 route de Pessan
BP 20569
32022 AUCH Cedex 09

 [Courriel](mailto:culture@gers.fr)

[> Voir la fiche](#)

Dans la même rubrique



AGENDA
CULTUREL
GERSOIS

Agenda culturel



Politique
culturelle



Médiathèque
départementale



Conservation
Départementale
du Patrimoine
et des Musées

DÉPARTEMENT
DU GERS



Conseil Départemental du Gers

✉ Nous contacter

EN
1 CLIC

81 route de Pessan
BP 20569
32022 Auch Cedex 9
05 62 67 40 40